

RECAPITULATIF

CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La demande devra impérativement répondre à l'intégralité des critères dits « indispensables » et à au moins la moitié des critères dits « importants ».

A - Critères indispensables :	
A1 - L'action ou le projet a lieu sur le territoire de la Communauté de communes du Quercy Blanc	
A2 - L'action ou le projet rayonne sur le territoire de la Communauté de communes du Quercy Blanc (CCQB) dans la mesure où il est susceptible de concerner des habitants de plusieurs communes de la CCQB	
A3 - L'action ou le projet relève de l'action sociale, culturelle ou sportive, répondant aux critères d'intérêt communautaire	
A4 - Le budget ne repose pas uniquement sur des fonds de la Communauté de communes du Quercy Blanc	

B - Critères importants :	
B1 - Description précise du projet : actions proposées, contenu, durée et objectifs.	
B2 - Les publics concernés : intergénérationnel et/ou inclusif.	
B3 - L'action ou le projet participe à la promotion du territoire	
B4 - L'action ou le projet permet l'élargissement de l'offre sur le territoire (actions déjà présentes sur le territoire)	
B5 - Intérêt du projet : initiatives innovantes	
B6 - Présentation précise et sincère de la situation financière de l'association (compte de résultat, budget prévisionnel ...)	
B7 - L'action ou le projet bénéficie d'autres financements publics : commune, Département, Région ...	
B8 - Outils de communication utilisés pour assurer la promotion de l'action ou du projet (tracts, affiches, sites internet, réseau sociaux, presse ...)	